



Commission civile d'examen
et de traitement des plaintes
relatives à la GRC

Civilian Review and
Complaints Commission
for the RCMP

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2023

N° de cat. : PS76-1F-PDF
ISSN : 2562-6434

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP). Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC
C.P. 1722, succ. B
Ottawa (Ontario) K1P 0B3
Télécopieur : 613-952-8045 (Ottawa)
Courriel : publications@crcc-ccetp.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Sécurité publique,
2023

Ce document est offert en médias substituts sur demande.

Also available in English.

Table des matières

1.0 Introduction	3
1.1 Mandat	3
1.2 Méthode de présentation du rapport.....	3
2.0 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	4
3.0 Risques et incertitudes	4
4.0 Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes.....	5
5.0 Approbation des cadres supérieurs.....	5
6.0 État des autorisations (non vérifié)	6
7.0 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)	7

1.0 Introduction

La direction a préparé le présent rapport financier trimestriel conformément à l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et aux exigences en matière de présentation du Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses.

Le rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un examen ou d'une vérification externe.

1.1 Mandat

Le rôle fondamental de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP) consiste à assurer la surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions, veillant ainsi à ce que la GRC rende des comptes au public. La CCETP s'assure que les plaintes déposées par le public concernant la conduite de membres de la GRC sont examinées de manière équitable et objective. Elle formule des conclusions et des recommandations visant à identifier et à corriger les problèmes relatifs au maintien de l'ordre imputables à la conduite de membres de la GRC ou à des lacunes dans les politiques et les pratiques de la GRC.

[La partie II du Budget principal des dépenses](#) décrit brièvement les activités de programme de la CCETP.

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la CCETP accordées par le Parlement et utilisées par l'organisme, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2023-2024. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

La CCETP utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2.0 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

À la fin du premier trimestre de 2023-2024, la CCETP avait dépensé environ 20 % de ses crédits totaux disponibles comparativement à 24 % pour la même période en 2022-2023.

Les dépenses de la CCETP en matière d'effectif représentent 76 % des dépenses prévues en 2023-2024, comparativement à 80 % en 2022-2023. La CCETP s'attend à ce que ses dépenses consacrées au personnel restent élevées au cours de l'année alors qu'elle ajustera son effectif pour répondre aux priorités de son mandat et aux demandes de service accrues de la part du public.

3.0 Risques et incertitudes

La CCETP n'a aucun contrôle sur les incidents graves entre la GRC et les membres du public. De tels incidents peuvent avoir une incidence sur la charge de travail de l'ensemble de la CCETP et risquent de nuire à l'atteinte de ses normes de service. Grâce au suivi des charges de travail et, au besoin, à la réaffectation du personnel et des ressources, la CCETP conserve la souplesse nécessaire pour s'acquitter de son mandat.

4.0 Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Aucun changement important n'est à signaler pour ce trimestre.

5.0 Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Micheline Lahaie
Présidente
Ottawa (Canada)

Roxane Bériault, CPA, CMA
Dirigeante principale des finances et
directrice principale des Services
intégrés
Ottawa (Canada)

Date : 10 août 2023

Date : 10 août 2023

6.0 État des autorisations (non vérifié)

Exercice 2023-2024 (en dollars)

Par crédit	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de programme	14 133 193	2 673 240	2 673 240
Autorisations législatives - Régimes d'avantages sociaux des employés	1 573 860	393 465	393 465
Autorisations totales	15 707 053	3 066 705	3 066 705

Exercice 2022-2023 (en dollars)

Par crédit	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de programme	9 376 774	2 235 571	2 235 571
Autorisations législatives - Régimes d'avantages sociaux des employés	1 099 875	274 969	274 969
Autorisations totales	10 476 649	2 510 540	2 510 540

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

7.0 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)

Exercice 2023-2024 (en dollars)

Par article courant	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:			
Personnel	11 928 200	2 780 931	2 780 931
Transports et communications	184 438	45 590	45 590
Information	184 436	7 848	7 848
Services professionnels et spéciaux	1 475 482	132 830	132 830
Location	368 870	61 811	61 811
Réparation et entretien	73 773	1 015	1 015
Services publics, fournitures et approvisionnements	110 661	13 013	13 013
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	459 017	17 763	17 763
Paiements de transfert	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-
Autres subventions et paiements	922 176	5 904	5 904
Dépenses budgétaires nettes totales	15 707 053	3 066 705	3 066 705

Exercice 2022-2023 (en dollars)

Par article courant	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:			
Personnel	8 432 376	2 351 568	2 351 568
Transports et communications	102 215	31 362	31 362
Information	102 214	207	207
Services professionnels et spéciaux	817 709	60 861	60 861
Location	204 427	45 986	45 986
Réparation et entretien	40 885	887	887
Services publics, fournitures et approvisionnements	61 328	5 378	5 378
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	204 427	9 288	9 288
Paiements de transfert	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-
Autres subventions et paiements	511 068	5 004	5 004
Dépenses budgétaires nettes totales	10 476 649	2 510 540	2 510 540